



l'avantage

MAI 2016

POUR VOUS TENIR AU COURANT

LES PHARMACIENS AIDENT LES MEMBRES DU RÉGIME À AMÉLIORER LEUR SANTÉ PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CHANGERPOURLAVIE

GSC n'a pas chômé dans la dernière année avec le lancement de Changerpouurlavie! Ce portail, qui regroupe une série d'initiatives de gestion de la santé novatrices, a pour but d'encourager les membres du régime à acquérir de nouvelles habitudes de vie, à prendre en charge leurs maladies chroniques et à améliorer leur santé globale. Voici un résumé de ce que nous avons accompli :

- En mai 2015, nous avons lancé le portail santé Changerpouurlavie. Ce site propose aux membres du régime un certain nombre de ressources et d'outils virtuels, notamment un questionnaire d'évaluation des risques pour la santé convivial, pour les aider à améliorer leur santé et à accumuler des points pour participer au tirage de récompenses;
- En 2015, nous avons aussi procédé au lancement du Programme SoutienPharmacien – Volet cardiovasculaire pour aider les membres du régime atteints de maladie cardiovasculaire à mieux prendre en charge leur état de santé. Le programme, qui a tout d'abord été lancé en Colombie-Britannique et en Ontario, est aujourd'hui accessible dans huit provinces... et ce n'est pas fini!
- Nous continuons à collaborer avec des pharmaciens de tout le Canada pour les encourager à participer au Programme SoutienPharmacien – Volet cardiovasculaire. Nous invitons les pharmaciens à recevoir une formation qui leur permettra d'offrir le programme et nous faisons en sorte qu'il soit plus facile pour eux de reconnaître les membres du régime de GSC admissibles et de leur proposer des services;
- Cette année, nous avons aussi lancé une version nouvelle et améliorée de notre Programme SoutienPharmacien – Volet désaccoutumance au tabac, initiative qui a pour but d'aider les membres du régime à arrêter de fumer.

Très bientôt, nous mettrons en œuvre une nouvelle stratégie en faisant la promotion du Programme SoutienPharmacien – Volet cardiovasculaire et du Programme de désaccoutumance au tabac directement auprès des membres du régime. Nous vous en dirons plus sur cette nouvelle approche pendant l'été. À suivre!

Dans ce numéro :

- Programme SoutienPharmacien : quoi de neuf?
- Inscription aux Services en ligne des membres du régime
- Des livrets plus écolos pour les membres du régime
- Mise à jour du contrat : clauses sur les blessures auto-infligées et le suicide

DES SERVICES EN LIGNE PLUS FACILEMENT ACCESSIBLES PAR LES MEMBRES DU RÉGIME DE GSC

Le changement, c'est positif, non? Particulièrement quand ça accélère, facilite ou simplifie les choses. Nous procéderons à un changement de ce genre à la fin du mois avec l'amélioration du processus d'inscription aux Services en ligne des membres du régime. Les membres du régime pourront s'inscrire à ces services en une seule étape facile à suivre : il leur suffira d'avoir en main une clé d'inscription (qui leur sera envoyée avec leur carte d'identification et leurs relevés de demandes de règlement) et de fournir quelques autres renseignements personnels. Aidez-nous à encourager les membres de votre régime à ouvrir un compte en ligne : en un seul et même endroit sécurisé, ils pourront soumettre des demandes de règlement (si la soumission de demandes de règlement en ligne est autorisée aux termes de leur régime), s'inscrire au transfert électronique de fonds, consulter l'historique et les relevés de leurs demandes de règlement, vérifier leur admissibilité à différentes garanties et plus encore (accéder au portail Changerpouirlavie et télécharger l'appli GSC à votre portée, par exemple)! Nos services en ligne, qui étaient déjà bons, le sont maintenant encore plus!

DES LIVRETS PLUS ÉCOLOS POUR LES MEMBRES DU RÉGIME

Chez GSC, on trouve que le papier, c'est tellement 2015. Pour ne pas dire une relique du siècle dernier. Pourquoi? Parce qu'en plus d'être déterminés à réduire notre empreinte écologique en diminuant autant que possible notre utilisation de papier, nous voulons que les promoteurs de régime et les membres du régime trouvent plus facilement ce dont ils ont besoin en ligne. GSC a donc pris une nouvelle résolution en ce qui concerne les demandes de livrets. Les livrets, qu'il s'agisse d'une nouvelle version ou d'une mise à jour, seront offerts en version électronique seulement : ils seront accessibles par les Services en ligne des membres du régime et l'outil Administration en ligne. Si les membres du régime ont besoin d'une copie papier de leur livret, il leur suffira d'en imprimer une en ligne. Vous pouvez aussi en imprimer une pour eux à partir de votre compte Administration en ligne. Des questions? Veuillez vous adresser à l'équipe de GSC responsable de votre compte.

MISE À JOUR DU CONTRAT : CLAUSES SUR LES BLESSURES AUTO-INFLIGÉES ET LE SUICIDE

Les médias ont récemment fait état des préoccupations soulevées par des clauses présentes depuis longtemps dans les contrats d'assurance, selon lesquelles les tentatives de suicide et les blessures auto-infligées intentionnellement constituent des exclusions à la couverture. Les reportages portaient surtout sur les répercussions de ces clauses sur les personnes ayant des problèmes de santé mentale. Au nom de l'industrie, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes s'est penchée sur cet enjeu pendant plusieurs mois. Les clauses d'exclusion en cas de blessure auto-infligée, de suicide ou de tentative de suicide sont la norme dans l'industrie, y compris chez GSC. Bien que les livrets produits par GSC contiennent cette clause par défaut, dans les faits nous nous en prévalons rarement pour contester le droit d'un membre du régime à des garanties de soins de santé et dentaires ou pour exclure le membre de la protection offerte par ces garanties. Vous trouverez ci-dessous le libellé actuel de ces clauses :

Soins de santé et dentaires

EXCLUSIONS GLOBALES GÉNÉRALES

Les services admissibles ne comprennent pas les éléments suivants, pour lesquels aucun remboursement ne sera effectué :

1. Services ou fournitures reçus à la suite d'une maladie ou blessure attribuable à :
 - a) une blessure auto-infligée intentionnellement par le membre du régime, sain d'esprit ou non;

Voyage

4. Traitement ou service requis à la suite d'un suicide, d'une tentative de suicide, de blessures auto-infligées intentionnellement pour vous, un compagnon de voyage ou un membre de votre famille immédiate, sain d'esprit ou non;

Nous avons collaboré avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes dans ce dossier et avons étudié attentivement les répercussions négatives potentielles de cette clause sur les membres de notre régime. GSC retirera ces clauses de ses livrets standard. Vous trouverez une version révisée de ce libellé dans la prochaine mise à jour de votre livret.